



RÉGIME DE RETRAITE  
DES ENSEIGNANTES  
ET DES ENSEIGNANTS

# INFO-

AUTOMNE 2012

BULLETIN D'INFORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS  
RETRAITÉS ET DE LEURS SURVIVANTS



## Entrée en vigueur des **NOUVELLES** règles de réemploi

PAGE 3

### DANS CE NUMÉRO

2 DITES « J'AIME » À LA PAGE  
FACEBOOK DE VOTRE RÉGIME  
DE RETRAITE

6 LA VIE APRÈS  
L'ENSEIGNEMENT

7 BRÈVES  
EN LIGNE

8 NOUVELLES  
EN BREF

## LE RREO SE LANCE DANS LES MÉDIAS SOCIAUX POUR SES PARTICIPANTS

- Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est présent dans une nouvelle collectivité, qui permet aux participants de partager des renseignements, de discuter avec nous et leurs collègues de l'enseignement et de se tenir au courant des dernières nouvelles sur le régime – en tout temps, en tous lieux.

Dites « J'aime » à votre régime de retraite! • Venez nous voir sur Facebook, au [www.facebook.com/monRREO](https://www.facebook.com/monRREO).

Avec le lancement de notre page Facebook, les participants ont commencé à découvrir les faits en bref, les vidéos et les sondages offerts au [www.facebook.com/monRREO](https://www.facebook.com/monRREO). Les nouvelles règles de réemploi, les prestations de survivant et l'inflation sont quelques-uns des sujets que nous explorerons au moyen de cette attrayante plateforme interactive.

« Nous savons que les médias sociaux sont un important canal de communication pour nos participants, nous mentionne Neil Murphy, directeur, Communications aux participants. Nous sommes enchantés de pouvoir converser avec eux sur Facebook. En fait, c'est un moyen de plus d'être à l'écoute des préoccupations de nos participants et d'améliorer continuellement nos services. »

Les participants ont accueilli notre page avec beaucoup d'enthousiasme. Quelques-uns nous ont cependant demandé s'il était obligatoire de cliquer sur « J'aime » sur notre page Facebook et s'ils pourraient continuer de s'informer avec les bulletins d'information et en allant au [www.otpp.com](http://www.otpp.com), et si la page servirait au traitement de questions posées concernant leur compte personnel. Avec ces questions à l'esprit, voici trois points clés concernant [www.facebook.com/monRREO](https://www.facebook.com/monRREO) :

- 1 Vous n'êtes pas obligés de cliquer sur « J'aime » à la page Facebook du RREO. Un grand nombre de participants nous ont dit qu'ils aimeraient interagir avec le RREO et leurs collègues en enseignement, c'est pourquoi nous avons créé cette page. Vous êtes entièrement libre de participer ou non au dialogue.
- 2 Si vous décidez de ne pas vous joindre à notre collectivité Facebook, vous continuerez de recevoir de l'information avec nos bulletins d'information et sur [www.otpp.com](http://www.otpp.com). Mais gardez à l'esprit que Facebook nous permet d'interagir avec vous plutôt que de simplement vous dire ce qui se passe.
- 3 Les renseignements affichés sur Facebook sont également disponibles au [www.otpp.com](http://www.otpp.com) et dans nos bulletins d'information; ce ne sont pas des renseignements privés ou confidentiels. Afin de protéger la confidentialité des participants, nous demandons à ceux qui ont des questions spécifiques sur leurs prestations ou sur leur compte de continuer à nous appeler ou à se rendre dans iAccès Web, notre site Web sécurisé.

**Allez à la page suivante pour voir  
une infographie qui vous aidera  
à explorer les nouvelles règles.**

# ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES RÈGLES DE RÉEMPLOI

**Vous n'êtes pas certain si les règles s'appliquent dans votre cas? Vous devriez toujours communiquer avec nous avant de commencer un emploi après la retraite, pour déterminer si les services que vous fournissez comptent comme du réemploi.**

Quand septembre arrive, nos pensées se tournent inévitablement vers la rentrée. Pour ceux d'entre vous qui envisagent de retourner travailler dans le domaine de l'enseignement, le 1<sup>er</sup> septembre marquait également l'entrée en vigueur des nouvelles règles de réemploi.

Voici quelques questions fréquemment posées (et réponses) qui vous aideront à mieux comprendre l'incidence que ces règles pourraient avoir pour vous.

## Quelle est la nouvelle limite?

Conformément à ces règles, la limite est fixée à 50 jours par année scolaire.

## En quoi ces règles diffèrent-elles des anciennes règles?

Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2012, vous pouviez travailler dans le domaine de l'enseignement après la retraite jusqu'à 95 jours au cours de vos trois premières années scolaires de réemploi. Une fois que aviez cumulé 95 jours de travail durant trois années scolaires, la limite était réduite à 20 jours pour chaque année scolaire subséquente. En vertu des nouvelles règles, il y a une seule limite, soit 50 jours, quel que soit le nombre d'années durant lesquelles vous aurez travaillé dans le domaine de l'enseignement après la retraite.

## Qu'arrive-t-il si je travaille plus de 50 jours?

Si vous atteignez la limite de 50 jours et que prévoyez travailler dans le domaine de l'enseignement après la fin du mois au cours duquel vous avez dépassé la limite, le versement de votre rente sera interrompu jusqu'à ce que vous cessiez de travailler.

## Qui doit aviser le RREO quand je dépasse la limite de 50 jours?

C'est à vous que revient la responsabilité de comptabiliser vos jours de travail dans le domaine de l'enseignement après la retraite et de nous aviser sans délai si vous prévoyez travailler après le mois durant lequel vous dépassez la limite. Il n'est pas nécessaire de nous donner d'avis si vous ne prévoyez pas travailler plus de 50 jours durant l'année scolaire.

N'oubliez pas que si vous ne nous informez pas du fait que vous travaillez après le mois durant lequel vous dépassez la limite de 50 jours, vous serez tenu de rembourser les prestations de rente auxquelles vous n'aviez pas droit, plus intérêts.

## Qu'entend-on par réemploi?

Votre travail après la retraite est assujéti aux règles de réemploi si vous :

- travaillez pour un employeur qui participe au régime;
- travaillez comme enseignant auprès d'un ministère du gouvernement de l'Ontario ou dans le cadre d'un programme d'échange autorisé (notamment comme tuteur, directeur, bibliothécaire, ou tout autre poste de supervision); ou
- travaillez comme bénévole à un poste qui serait normalement occupé par un employé rémunéré.

## Qu'en est-il du travail autonome ou du travail par l'intermédiaire d'un tiers?

Ce ne sont pas tous les retraités qui travaillent directement pour un employeur qui participe au régime.

Si vous avez pris des dispositions pour travailler comme travailleur autonome ou par l'intermédiaire d'un tiers après la retraite et que vous n'êtes pas certain si l'emploi est assujéti aux règles de réemploi, posez-vous les questions suivantes :

- Les services que vous fournissez à l'employeur participant sont-ils habituellement fournis par un employé?
- Un employeur participant vous attribue-t-il des tâches et exerce-t-il un contrôle sur celles-ci?

Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions ci-dessus, il est probable que votre travail après la retraite sera assujéti aux règles de réemploi.

## J'enseigne à temps partiel dans un collège de ma région. Les règles s'appliquent-elles?

Des directives particulières s'appliquent au réemploi pour les facultés d'éducation des universités et les collèges de l'Ontario, l'Université Ryerson et les ministères du gouvernement de l'Ontario. Veuillez communiquer avec le RREO pour vous renseigner à ce sujet.

## Pour en savoir plus

**Allez au [www.otpp.com/reemploi](http://www.otpp.com/reemploi) pour connaître  
tous les détails sur les règles de réemploi.**

# Exploration des nouvelles règles de réemploi

**VOIE DIRECTE**

## EMPLOI DIRECT :

Vous êtes payé directement par un employeur qui participe au régime.

**VOIE INDIRECTE**

## EMPLOI INDIRECT :

Vous êtes travailleur autonome ou travaillez pour un tiers par l'intermédiaire duquel vous fournissez des services à un employeur qui participe au régime.

**VOIE DIRECTE**

**VOIE INDIRECTE**

LIMITE DE  
**50**  
JOURS

**NOUVELLE  
LIMITE**



Vous pouvez travailler jusqu'à la fin du mois pendant lequel vous dépassez la limite de 50 jours sans que votre rente soit interrompue.

**DÉPASSER  
LA LIMITE**



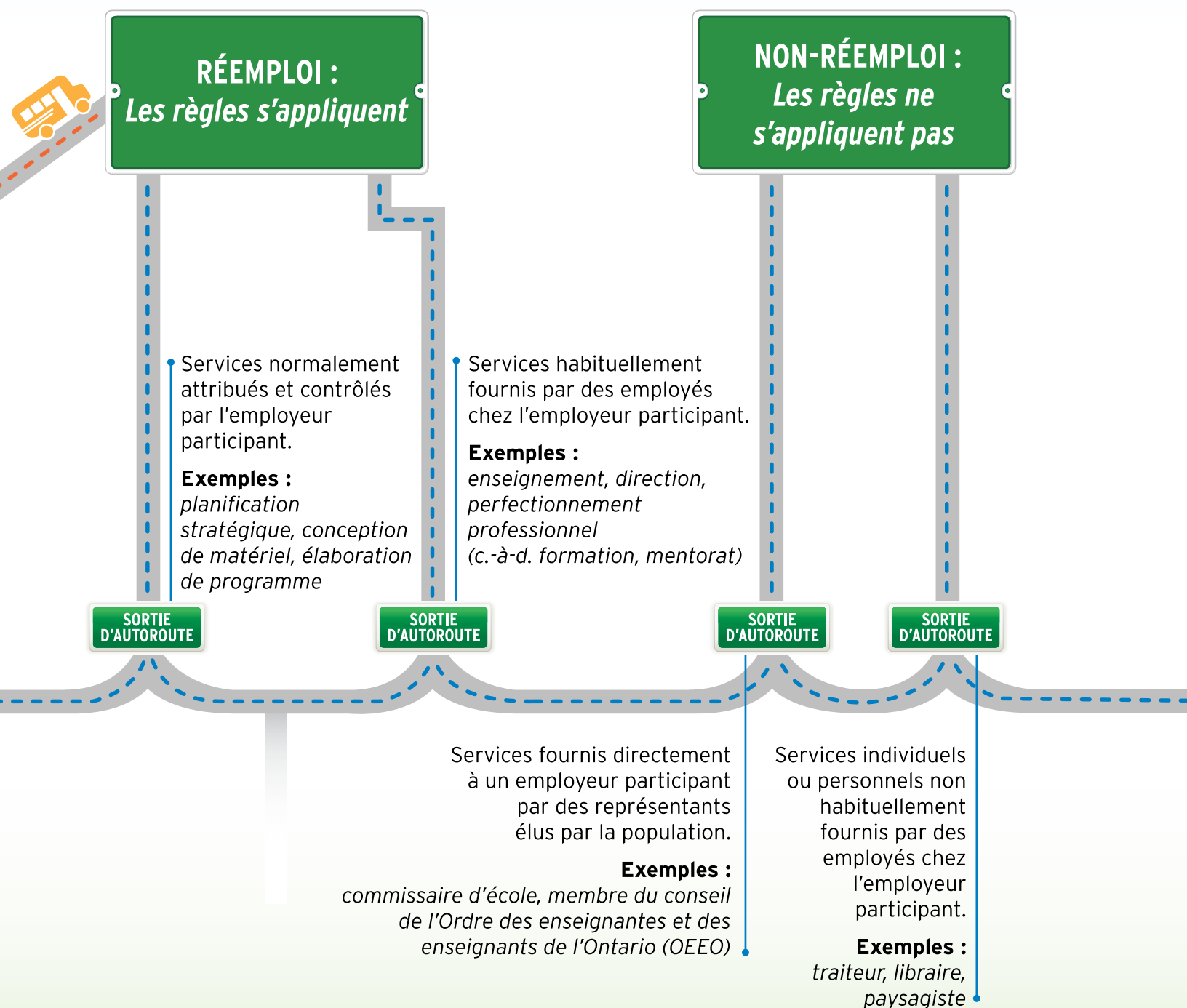
**ARRÊT**

Vous devez communiquer avec nous immédiatement si vous continuez à travailler après le mois au cours duquel vous dépassez la limite de réemploi et nous suspendrons votre rente. Si vous omettez de nous aviser, vous devrez rembourser les prestations de retraite auxquelles vous n'aviez pas droit, plus intérêts.



**1.** Vous devez comptabiliser vos jours de travail.

**2.** En cas d'incertitude quant au fait que les services que vous fournissez comptent ou non à titre de réemploi, appelez-nous.





Sandra Mark et Lynne Hill, bonnes amies et enseignantes retraitées du Rainbow District School Board.

## LA VIE APRÈS L'ENSEIGNEMENT

### Deux amies parlent de leur expérience du passage à la retraite.

**Pour les enseignantes et les enseignants, se préparer pour la première semaine de septembre est un rituel qu'ils ont pratiqué pendant la plus grande partie de leur vie : depuis qu'ils étaient eux-mêmes des enfants et écoliers. Quand une enseignante ou un enseignant prend sa retraite et que le jour de la rentrée approche, à quoi peuvent-ils s'attendre?**

Lynne Hill et Sandra Mark sont devenues de bonnes amies quand elles ont enseigné ensemble pendant 11 ans à la Queen Elizabeth Public School, à Sudbury. Par coïncidence, elles prirent toutes deux leur retraite la même année, il y a environ 15 ans.

Assises dans le salon de Lynne avec un café, elles racontent comment s'est passée leur transition de la vie d'enseignantes à temps plein à celle de retraitées.

« Le jour de la rentrée après mon départ à la retraite, George, mon mari, m'a réveillée en me disant que nous sortions. Il savait que si je restais à la maison, j'aurais le sentiment que je devrais avoir quelque chose à faire, nous raconte Lynne. Alors, nous sommes allés magasiner, puis nous avons dîné et nous nous sommes tenus occupés. »

Sandra admet qu'il lui a été difficile de voir les grands autobus jaunes passer sous sa fenêtre, « mais quelques mois plus tard, quand la neige a commencé à s'amonceler jusqu'à la fenêtre de ma voiture, j'étais vraiment contente de ne pas avoir à pelleter », nous dit-elle en riant.

Lynne et Sandra admettent toutes deux que, même maintenant, quand arrive le mois d'août, elles ressentent encore un regain d'énergie pour terminer leurs projets domestiques avant le mois de septembre.

« On se sent déstabilisé pendant les premiers mois, confie Lynne. Pour nous, la nouvelle année commençait toujours en septembre. Cela fait partie de notre rythme de vie et quand cela change, on a l'impression que l'on devrait être en train de faire quelque chose. Il faut du temps pour surmonter le premier mois de septembre. »

La clé, c'est de commencer à penser à ce que l'on veut faire avant de prendre sa retraite. « Qu'il s'agisse d'entraînement sportif de nos jeunes, de bénévolat ou d'un nouveau passe-temps, essayez, insiste Lynne.

Si vous n'aimez pas cela, passez à autre chose jusqu'à ce que vous trouviez quelque chose qui vous plaise. Cela donnera un sens à vos journées. »

Sandra acquiesce, en ajoutant qu'être une éducatrice ne s'arrête pas dès que la retraite commence. « En tant qu'enseignante, peu importe que vous travailliez ou non, vous apprenez sans cesse de nouvelles choses. » Elle a appris à faire des courtpointes l'année précédant sa retraite. Depuis, elle et Lynne se sont jointes à une guilde artistique locale et continuent d'acquérir et de maîtriser de nouvelles compétences.

« Imagine simplement les courtpointes que nous avons appris à fabriquer! », de dire Sandra à Lynne.

« Et tout l'argent qu'on a dépensé pour le tissu, renchérit Lynne en pouffant. La réalité financière est que votre revenu de subsistance net sera bien moins élevé que quand vous étiez au travail. Mais n'oubliez pas que vous passerez à une tranche d'imposition inférieure. »

Sandra ajoute que les dépenses tendent à changer une fois à la retraite. « Mon mari et moi nous sommes rendu compte que nous n'avions besoin que d'un seul véhicule. J'avais peur d'abandonner ma voiture, mais les choses se sont bien passées. »

« De plus, la maison est payée et les enfants ont terminé leurs études. Votre revenu diminue, mais vos dépenses aussi. J'ai économisé beaucoup d'argent en bas et en essence depuis que je suis retraitée », s'esclaffe Lynne.

« Je n'ai pas constaté de diminution de mon train de vie depuis que je touche ma rente. Je fais les mêmes choses que je faisais avant et je dépense beaucoup plus en tissu », déclare Sandra.

### Pour en savoir plus



***Vous voulez voir les sourires de participants qui ont pris leur retraite cette année?***

***Rendez-vous à la section interactive de <http://www.otpp.com/nouvellesderentesenligne> pour voir notre photoreportage sur le premier jour de la retraite.***

# BRÈVES EN LIGNE

Avez-vous déjà visité [www.otpp.com/nouvellesderentesenligne](http://www.otpp.com/nouvellesderentesenligne)? Voici un aperçu de quelques-uns des sujets originaux traités dans Nouvelles de rentes en ligne.

AUGMENTATION DE  
**35%**

## Revue de la saison des départs à la retraite

En juin, le RREO a vu le nombre de départs à la retraite augmenter de 35 %. Devant le nombre croissant de participants qui soumettent une demande de rente, nous avons tenté de simplifier le processus et de le personnaliser. Suzanne Burchell, une professeure d'art dramatique récemment retraitée, nous parle de son expérience.

<http://www.otpp.com/nouvellesderentesenligne/retraiterevue>



## Photoreportage << Premier jour >>

Plus de 3 600 participants ont pris leur retraite cet été. Nous avons demandé aux nouveaux retraités de nous faire parvenir une photo d'eux en train de profiter de leur liberté nouvellement acquise. Avec ce qu'ils nous ont soumis, nous avons réalisé un photoreportage interactif pour vous permettre de partager leur enthousiasme.

<http://www.otpp.com/nouvellesderentesenligne>



## Le service du RREO se classe premier dans le monde

CEM Benchmarking a classé les services de retraite du RREO au premier rang des systèmes de retraite à l'échelle internationale et en Amérique du Nord. C'est la troisième fois que nous obtenons la première place parmi nos pairs nord-américains et la deuxième fois que nous nous classons premiers à l'échelle mondiale.

<http://www.otpp.com/nouvellesderentesenligne/cembenchmark>



## Mise à jour sur la capitalisation du régime

Le régime de retraite a entrepris 2012 en situation d'insuffisance.

Une évaluation actuarielle préliminaire a indiqué que le coût des rentes à long terme devrait excéder l'actif du régime. Une hypothèse importante utilisée pour la prévision des coûts est celle concernant le taux de rendement, également appelé « taux d'actualisation ». Une analyse effectuée récemment par un agent des audiences a conclu que ce taux se situe dans une fourchette raisonnable.

<http://www.otpp.com/nouvellesderentesenligne/fourchette>

## Vu sur Facebook

En juillet, le RREO lançait sa page Facebook, au [www.facebook.com/monRREO](http://www.facebook.com/monRREO) (and [www.facebook.com/myOTPP](http://www.facebook.com/myOTPP)).

Voici quelques faits saillants de nos premières semaines :

? Les participants ont été appelés à répondre à un questionnaire éclair sur ce qui est coordonné avec leur rente du RREO.

Environ 40 % de ceux qui ont répondu connaissaient la bonne réponse, à savoir, que la pension du RPC, et non celle de la Sécurité de la vieillesse, est coordonnée avec la rente du RREO.

Au questionnaire éclair sur les nouvelles règles de réemploi, les participants au RREO qui ont répondu ont obtenu la note « A » haut la main. Tous ceux qui ont répondu savaient qu'un participant peut travailler jusqu'à la fin du mois au cours duquel il dépasse la limite de 50 jours sans que sa rente du RREO soit interrompue.



De plus, des participants ont parlé de leurs souvenirs sur l'arrivée des ordinateurs dans leurs salles de classe pour la première fois. Un participant déplorait le fait qu'il lui avait fallu près de 80 minutes pour charger un simple programme de traitement de texte sur l'ordinateur Commodore PET qui se trouvait dans sa classe, tandis qu'une autre s'émerveillait de la formidable mémoire vive de 4000 octets dont était équipé son appareil.

La conversation est également passée à l'inévitable thème de la rentrée. Un participant retraité admet verser une larme chaque année quand il regarde les enfants partir pour l'école le premier jour.

Une autre nous a fait part du fait que sa deuxième carrière en tant que photographe lui a permis de reprendre contact avec d'anciens étudiants, quand elle est appelée à faire des photos de leur mariage ou de leurs bébés.

# NOUVELLES EN BREF

## Le RREO acquiert une marque de vêtements norvégienne

Le RREO a acquis une participation majoritaire dans Helly Hansen Group AS, un designer et distributeur norvégien emblématique de vêtements de plein air de haute performance.

Les modalités de la transaction n'ont pas été dévoilées. Altor Fund II conservera une participation de 25 % dans l'entreprise, tandis que le RREO détiendra une participation de 75 %.

Helly Hansen a son siège social à Oslo et compte environ 500 employés. En 2011, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 265 M\$ CA.

« Nous entrevoyons d'excellentes occasions de continuer à augmenter les revenus et à accroître la notoriété internationale en dehors des principaux marchés européens », a mentionné Jo Taylor, vice-président de Teachers' Private Capital et chef du bureau de Londres du RREO.

La direction a une vision claire et convaincante pour l'entreprise, et nous avons hâte de la soutenir dans ses efforts d'édification d'une réussite mondiale. »

## Le RREO fait un premier placement direct en Corée du Sud

L'acquisition d'une participation de 9,9 % dans Kyobo Life Insurance Co. Ltd. par le RREO marque son premier placement direct en Corée du Sud.

Le placement s'élève à environ 400 M\$ US. Kyobo Life, une société fermée dont le siège social est à Séoul, est le troisième plus grand assureur de la Corée du Sud. Elle offre un vaste éventail de produits d'assurance vie à ses 4,5 millions de clients du marché des particuliers.



## iAccès Web lance le concours « Connectez-vous pour gagner »

iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants, souligne son dixième anniversaire en offrant aux participants la chance de gagner de superbes prix. Il vous suffit d'ouvrir une session et de répondre au jeu-concours. Quand vous aurez répondu correctement à toutes les questions, vous serez inscrit à un tirage et courrez la chance de gagner une tablette iPad Wi Fi de 32 Go, un chandail officiel des Marlies, une liseuse électronique Kobo Touch ou une des quatre cartes-cadeau « la carte Shopping! » d'une valeur de 50 \$ de Cadillac Fairview.

**Info-Retraite** est publié à l'intention des participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires sur n'importe quel aspect d'*Info-Retraite* sont les bienvenus. Veuillez nous les transmettre par courriel à l'adresse [member\\_communications@otpp.com](mailto:member_communications@otpp.com).

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

**Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**  
5650, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M2M 4H5

**Services à la clientèle**  
Téléphone : 416 226 2700  
ou 1 800 668 0105  
Télécopieur : 416 730 7807  
ou 1 800 949 8208  
Courriel : [inquiry@otpp.com](mailto:inquiry@otpp.com)  
Site Web : [www.otpp.com](http://www.otpp.com)



Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

**Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**  
5650, rue Yonge  
Toronto (Ontario)  
M2M 4H5

PM# 40062973